

Jean-Alain HERAUD

21/01/2018

## **Note sur les indicateurs de bien-être: le cas des espaces verts en ville**

Gérer le bien public et concevoir des politiques sur la base *d'indicateurs* a constitué une innovation importante des dernières décennies dans beaucoup de pays (application du principe de l'*evidence-based policy*) et ce, à tous les niveaux de gouvernance, jusqu'aux collectivités territoriales. On ne peut que saluer cette évolution qui cherche à objectiver et à rationaliser la décision politique. Cependant, le diable réside dans les détails, si les indicateurs choisis ne sont pas précis et pertinents, ou si la mise en œuvre et les évaluations de la politique s'y réfèrent de manière brutale et peu réfléchie, le remède (gérer par les indicateurs) peut se révéler pire que le mal (piloter selon un simple principe d'autorité).

Un exemple qui nous semble intéressant à développer pour illustrer ce problème est celui des *espaces verts en ville*. Partons d'une hypothèse a priori sensée: une agglomération prend l'engagement de recréer autant d'espaces verts qu'elle en consomme pour son développement (logements, axes de circulation, infrastructures industrielles et logistiques, etc.). Un exemple possible de calcul serait le suivant dans l'Eurométropole de Strasbourg: en fonction de la minéralisation croissante des sols, on convient de construire un "parc de l'orangerie" supplémentaire tous les 10 ans quelque part dans l'agglomération, dans l'hypothèse où la même surface a été artificialisée sur la période. Je crains malheureusement que cette interprétation soit très optimiste:

- pour commencer, remarquons qu'avant d'avoir l'exact équivalent de l'orangerie, il faut attendre un siècle (par contre, la destruction d'une partie de la ceinture verte au nord de l'Orangerie s'est faite en quelques années et le citoyen ne sait pas trop par quoi ce fut compensé...);

- indépendamment de cette question de temporalité, les aménageurs vont proposer des espaces verts nouveaux mais d'une nature souvent sans rapport précis avec ce qui a été supprimé, car il est impossible de remplacer un élément du patrimoine environnemental et social par un strict équivalent dans la multitude des fonctionnalités qu'il remplissait.

Cet exemple révèle un vrai problème d'indicateur, car on mesure par un simple scalaire (nombre d'hectares, nombre d'arbres....) ce qui renvoie sur le terrain un système multidimensionnel complexe.

Reprenons le modèle général « pour chaque hectare de sols minéralisés, on construit X hectares équivalents d'espaces verts ». Même dans le cas favorable où  $X \geq 1$ , la question de fond n'est pas encore tranchée. Qu'est-ce qu'un espace vert ? Comparons un ha de forêt suburbaine ou de parc arboré à un ha de gazon (nous prenons volontairement une comparaison particulièrement tranchée). La question est de savoir si les *fonctions de bien-être* remplies sont les mêmes en termes de:

- contribution à la biodiversité
- contribution au piégeage des particules fines et autres polluants atmosphériques
- contribution à la régulation thermique par évapotranspiration (en été)
- perception visuelle

L'exemple choisi pour cette note, celui des *arbres en ville*, est particulièrement intéressant dans la mesure où il a été documenté dans des études sur le bien-être des citoyens. Voir à ce propos l'article de Sandrine Cabut (*Le Monde*, 17/01/2018).

En termes de *perception subjective*, dès 1984, un article de *Science* (Roger Ulrich) a analysé aux États-Unis l'impact de la vue sur les arbres par comparaison avec une vue sur un mur chez des patients hospitalisés. L'étude montre que, pour la même opération, l'échantillon de patients avec vue sur des arbres quitte l'hôpital en moyenne un jour plus tôt et consomme moins d'antalgiques. La subjectivité crée des effets objectifs.

Divers travaux ont permis d'estimer *l'impact économique* du bien-être physique et mental généré par des espaces verts. L'article du *Monde* cite une étude montrant que, en France, une hausse de 10 % des espaces verts autour des habitations pouvait permettre d'économiser par an 56 millions d'euros sur les traitements de l'asthme et 38 millions d'euros sur ceux de l'hypertension artérielle. Les bénéfices sanitaires des espaces verts relèveraient de plusieurs mécanismes:

- moindre exposition à la pollution de l'air
- moindre exposition au bruit
- moindre exposition aux canicules
- diminution du stress
- contribution à la cohésion sociale
- incitation à l'activité physique

En conclusion, on peut constater que les indicateurs fondés sur la *superficie d'espaces verts* sont à la fois :

\* *importants* car ils contribuent au bien-être de multiples manières

\* *imprécis* tant qu'on ne distingue pas un tant soit peu leur nature en fonction des fonctionnalités de bien-être qui sont remplies : sanitaires, thermiques, visuelles, sociologiques, etc.

---